

**OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE
CASTRES - MAZAMET – 15 RUE AMIRAL GALIBER - 81104 CASTRES Cedex**

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 7 décembre 2022 à 14h30

Délibérations de : 1 à 8
Présents : 13
Pouvoirs : 6
Votants : 19

Etaient présents :

Mesdames Viviane DUPUY, Marie-Claude FAURE, Claudine HAUSER, Geneviève AMEN, Catherine FARRENQ, Baya ALGAY, Jeanine CAYSSEL, Flavie ROUANET, Angéline BLANC.,
Messieurs Pascal BUGIS, Rinaldo PUGLISI, Christian NOCAUDIE, Daniel LACOMBE

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

Madame Alexia CAILLOUX à Madame Claudine HAUSER
Monsieur Xavier BORIES à M. Rinaldo PUGLISI
Mme Janine BARENS à M. Pascal BUGIS
Monsieur Siegfried FRANZ à Monsieur Christian NOCAUDIE
Monsieur Christophe SENTOLL à Mme Geneviève AMEN
Monsieur Vincent COLOM à Catherine FARRENQ

Etaient excusés

Messieurs Bernard AUDOURENC, Stéphane AYMARD, Serge SERIEYS

Etait absent

Monsieur Kadda BOUMESLA

Participaient également à la séance :

Madame Florence SANS, Directeur général
Monsieur Frédéric MARC, Réhabilitation
Madame Stéphanie BENOIT, Comptabilité
Madame Béatrice JEA, Ressources humaines
Monsieur Didier GEFFRAY représentant M le Préfet

REÇU EN PREFECTURE

le 22/12/2022

Application agréée E-legalite.com

5. REHABILITATION THERMIQUE 39 LOGEMENTS LARDAILLE **LANCEMENT DE L'OPERATION**

Dans le cadre de sa stratégie patrimoniale, l'Office Public de l'Habitat de la CACM prévoit la réhabilitation de 39 logements, sur le quartier de Lardailé (anciens logements SNI), il s'agit des adresses suivantes :

- 1 à 17 rue Maréchal Franchet d'Esperey (individuels) ;
- 2 à 8 rue Maréchal Franchet d'Esperey (collectifs) ;
- 18 à 32 bd Maréchal Leclerc (individuels).

Ces logements ont été construits en 1987.

Le programme prévisionnel de cette opération cible essentiellement les travaux d'amélioration thermique.

Les travaux d'isolation thermique seront corrélés à l'étude thermique THCEX réalisée pour cette opération, le « bouquet travaux » retenu permettra de faire évoluer l'étiquette énergétique, avec :

Isolation des murs de façade par l'extérieur,
Isolation des combles,
Remplacement des menuiseries en façades,
Remplacement des portes palières,
Remplacement de tous les anciens garde-corps sur loggias et balcons.

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 1 276 000 € TTC (travaux + honoraires).

Il est proposé au Conseil d'administration de décider :

- Du lancement de l'opération ;
- Du dépôt de la déclaration préalable pour la modification des façades
- Du lancement des consultations d'un bureau d'étude thermique, d'un CSPS, d'un bureau de contrôle et des entreprises pour les marchés de travaux ;
- D'autoriser le Directeur général à accomplir toutes les formalités requises et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier conformément à la délibération du conseil d'Administration du 18 décembre 2013

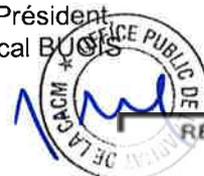
Après avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Accepte le lancement de l'opération
- Décide du dépôt de la déclaration préalable pour la modification des façades
- Décide du lancement des consultations d'un bureau d'étude thermique, d'un CSPS, d'un bureau de contrôle et des entreprises pour les marchés de travaux ;
- Autorise le Directeur général à accomplir toutes les formalités requises et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier conformément à la délibération du conseil d'Administration du 18 décembre 2013.

Le Président soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération à compter de sa date de réception par le contrôle de légalité.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à CASTRES, le 7 décembre 2022.

Le Président
Pascal BUISS



REÇU EN PREFECTURE

le 22/12/2022

Application agréée E-legalite.com